



**AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS**

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Lise Lapointe, *secrétaire-trésorier* de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté, lors de sa séance tenue le 2 novembre 2022, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
18 janvier	19 h 00	08 février	19 h 00
08 mars	19 h 00	12 avril	19 h 00
10 mai	19 h 00	14 juin	19 h 00
12 juillet	19 h 00	09 août	19 h 00
13 septembre	19 h 00	11 octobre	19 h 00
08 novembre	19 h 00	13 décembre	19 h 00

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ À Saint-Aimé-des-Lacs
CE 7^e jour de novembre 2022

Lise Lapointe
Directrice générale Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé et intitulé *Avis public du calendrier des séances ordinaire du conseil pour l'année 2023*, en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, sur le site Internet de la Municipalité entre 8h00 et 20h00, le 07 novembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^{ième} jour du mois de novembre de l'an deux mil vingt-deux.



Par _____

Lise Lapointe

Directrice générale et secrétaire-trésorière